

Aide à l'obtention de classements ou de labels de qualité

CC LACQ ORTHEZ

Présentation du dispositif

Les classements et labels qualité comporte un coût, la CC Lacq-Orthez propose d'amortir ce coût via des subventions.

Ils permettent aux établissements touristiques de bénéficier d'une certaine renommée auprès des touristes qui ne connaissent pas le territoire et sont à la recherche de logements ou de lieux de restauration dont la qualité est reconnue par des organismes officiels.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les établissements touristiques de la CC de Lacq-Orthez.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les classements et les labels qui peuvent être obtenus en tant qu'établissements touristiques et ainsi valoriser leur qualité d'accueil et de service (liste non exhaustive) :

- **Le classement national des hébergements touristiques** : Ce classement officiel porte sur trois volets (équipements et aménagements, services au client, accessibilité et développement durable).
- **Le titre de "maître restaurateur"** : il s'appuie sur un cahier des charges qui mêle professionnalisme et qualifications du chef, traçabilité et saisonnalité des produits ou encore exigence d'une cuisine entièrement faite maison.
- **Le label "Cuisinerie gourmande"** : il atteste d'une cuisine maison avec pour base des produits frais et locaux, une qualification professionnelle, une écoute et un suivi des clients. La commune d'un restaurant qui a obtenu ce label peut aussi obtenir l'appellation "Ville ou village gourmand".
- **L'Écolabel européen et norme NF environnement** : cette certification s'articule autour du respect de 67 critères, dont 22 obligatoires, comme la réduction des consommations d'énergie et d'eau, le tri des déchets et d'autres critères liés au développement durable.
- **Destination d'excellence (anciennement qualité Tourisme)** : c'est la seule marque d'État attribuée aux professionnels du tourisme. Elle aide à améliorer et attester la qualité l'accueil et de l'offre.
- **Le référentiel "Chambre d'hôtes référence"** : il garantit une qualité de service et de prestations.
- **Le label "Accueil vélo"** : c'est une marque nationale pour inciter à la pratique des mobilités douces et qui atteste de la qualité d'accueil réservée aux cyclistes. Pour être éligible, il faut notamment être situé à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable.

- **Le label "Clef verte"** : les critères d'attribution concernent la réduction de l'impact sur l'environnement, l'éducation au développement durable et la responsabilité sociale.

Toute autre classement ou label qualité qui viendrait à être créé serait également éligible à cette aide.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Peu importe le classement ou le label choisi, l'aide accordée par la CC de Lacq-Orthez prendra en charge une partie des frais générés par l'audit effectué par un organisme certificateur indépendant.

Cette subvention s'élèvera entre 40% et 80% pour une dépense plafonnée à 800 € HT, soit une aide maximale de 640 €.

Pour les écolabels, la subvention s'élèvera à 80% pour une dépense plafonnée à 1 000 € HT, soit une aide maximale de 800 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Pour demander à bénéficier de cette aide, contacter le service tourisme de Lacq-Orthez au 05 59 60 55 06 ou à tourisme@cc-lacqorthez.fr

Organisme

CC LACQ ORTHEZ

Communauté de Communes Lacq Orthez

- Rond point des chênes
BP 73
64150 MOURENX
Téléphone : 05 59 60 03 46
E-mail : contact@cc-lacqorthez.fr